

Montréal, le 22 décembre 2017

Par courriel et par dépôt électronique

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité
Dossier de la Régie : R-4025-2017

Maître Tremblay,

Le 15 décembre 2017, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau désignée provisoirement comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant l'adoption de cinq normes de fiabilité. Pour ces cinq normes, le Coordonnateur demande que leur date d'entrée en vigueur soit le 1^{er} avril 2018.

La Régie publie, à ce jour, l'avis ci-joint sur son site internet. Elle demande au Coordonnateur d'afficher cet avis sur son site internet **au plus tard le 3 janvier 2018** et de le transmettre **dans les mêmes délais** aux entités inscrites au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* effectif ainsi que de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veuillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

p. j.

